



# L'eau et l'assainissement au Burkina Faso

5 février 2011, Rennes

Sophie Charpentier  
programme Solidarité Eau





# SOMMAIRE

- 1. Les enjeux**
- 2. La politique sectorielle**
- 3. Les acteurs institutionnels**
- 4. La réforme en cours**

# Eau et assainissement au Burkina : les enjeux

## En milieu rural :

- Taux d'accès à l'eau potable : 60 %
- Taux d'accès à l'assainissement : 10 %

## En milieu urbain :

- Taux d'accès à l'eau potable : 74 %
- Taux d'accès à l'assainissement : 14 %

- ⇒ La disponibilité de la ressource en eau varie fortement en fonction des régions.
- ⇒ Un taux élevé d'ouvrages en panne
- ⇒ Des enjeux forts liés à l'assainissement et à l'hygiène
- ⇒ Une problématique de gestion des services.

# Eau et assainissement au Burkina : les enjeux

- **Eau potable**
  - Des besoins importants en milieu rural
    - > besoin d'investissement (construction) et de compétences pour la gestion. Des problématiques liées au non-paiement de l'eau.
  - En milieu urbain
    - > besoin d'investissement (réhabilitation, extension) et de meilleure gestion des services.



# Eau et assainissement au Burkina : les enjeux

- **Assainissement**

- Assainissement collectif (dans certaines villes) : pas de traitement des eaux usées ; des réseaux de collecte vieillissant, et peu entretenus... ; des problématiques d'assainissement pluvial.

- Latrines : des infrastructures à développer ;  
Défécation à l'air libre encore largement répandue : usage des latrines pas encore ancré dans les pratiques... ;

Des services à développer en termes



# Eau et assainissement au Burkina : les enjeux

- **L'eau et l'assainissement comme enjeu majeur pour le développement du Burkina :**
  - Impact sanitaire : les maladies diarrhéiques sont la 2<sup>nd</sup>e cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (1<sup>ère</sup> cause de consultation médicale, chez les enfants de 0 à 5 ans)
  - Impact économique : santé et productivité sont étroitement liées
  - Impact environnemental : rejet d'eaux usées sans traitement

-> L'Etat burkinabè a fait du secteur de l'eau une

# La politique sectorielle

- Depuis 2005, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le secteur AEPA.

*« Réduire de moitié d'ici 2015, la population, en milieux rural et urbain, n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement »*

# La politique sectorielle

- Engagement acquis des coopérations bilatérales et multilatérales à suivre la politique nationale et la programmation du PN-AEPA.
- Intérêt manifeste du ministère à mieux connaître les expériences de la coopération décentralisée et à en valoriser les résultats.
- Au niveau communal, l'outil de planification utilisé est le PCD-AEPA qui permet au niveau de chaque commune rurale d'identifier, de prioriser et de planifier les besoins et actions à mener dans le secteur.

# Les acteurs institutionnels

**Défi majeur de la mise en œuvre du PN-AEPA :  
décentraliser et recentrer le rôle de l'Etat sur les  
missions d'appui, de contrôle et de régulation.**

- Directions centrales du Ministère: DGRE et DGAEUE  
*Pilotage et responsable de la mise en œuvre du Volet rural*
- Office National de l'Eau et de l'Assainissement  
(ONEA)  
*Pilote et responsable de la mise en œuvre du Volet  
urbain*
- Directions régionales: DRAHRH (13)  
*Rôle régalien d'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage  
communale*
- Communes (351)  
*Planification des besoins, gestion durable des ouvrages,*

# **La réforme du système de gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural et semi-urbain**

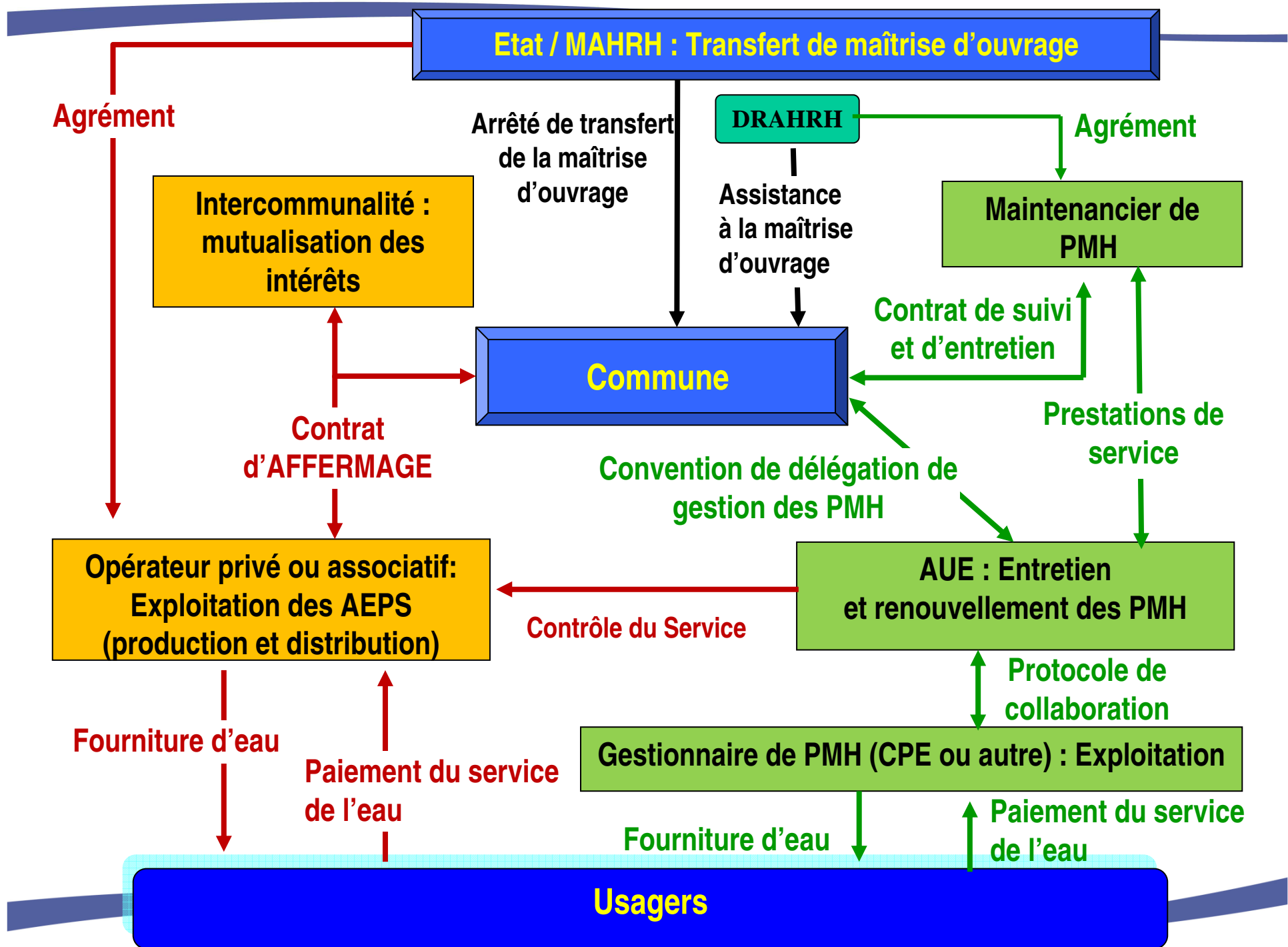
- Deux constats : un système de gestion communautaire inefficace, un taux de panne et d'abandon très élevé.

Adoptée en novembre 2000, la réforme renforce les rôles et répartit les responsabilités entre les différents acteurs (AUE, opérateurs, communes) et implique le paiement de l'eau par les usagers.

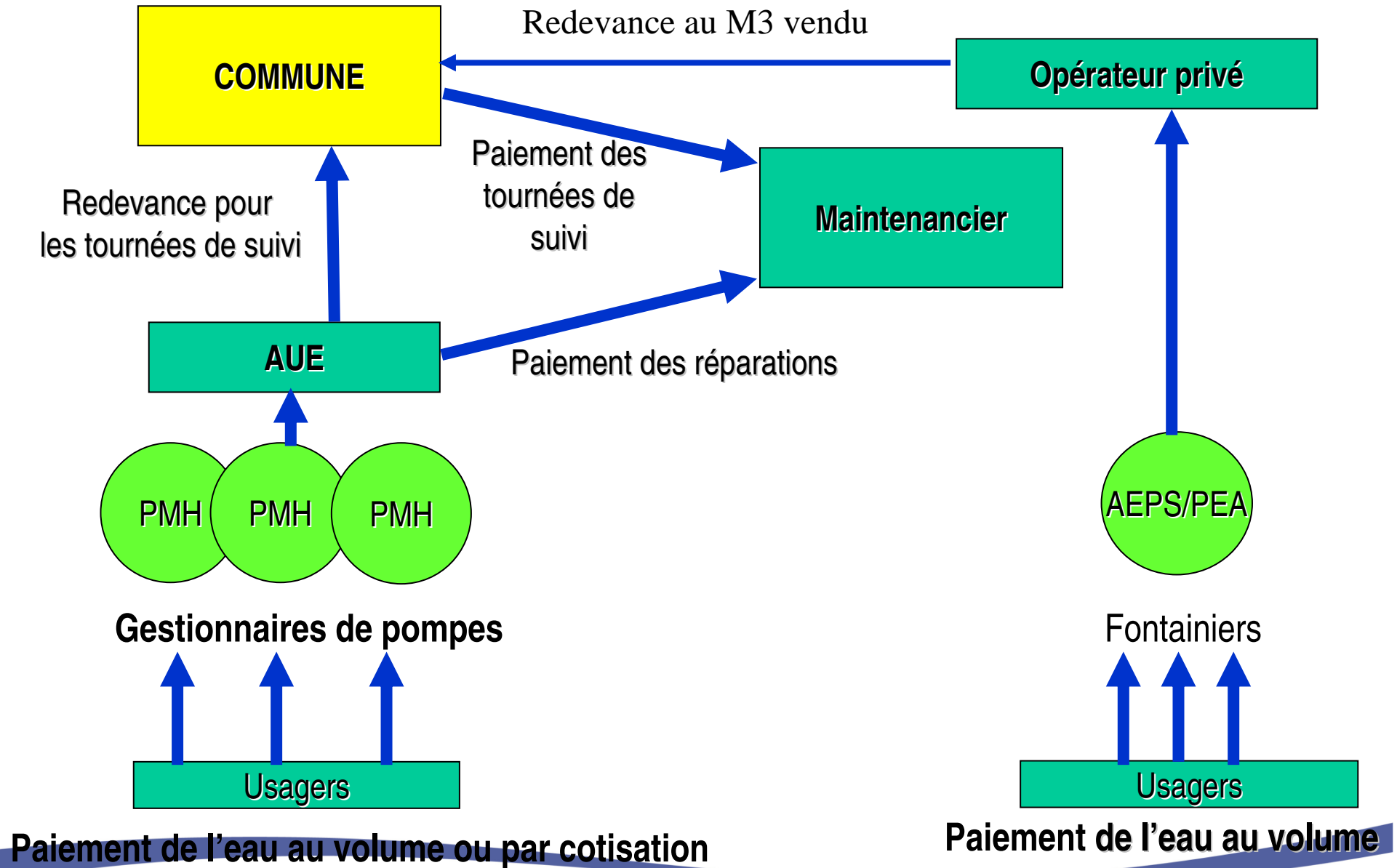
# La réforme du système de gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural et semi-urbain

*Les principes de la Réforme:*

- La responsabilisation des communes ;
- L'implication et la professionnalisation d'opérateurs locaux dans la gestion et la maintenance des ouvrages
- L'émergence d'Associations d'Usagers de l'Eau légalement reconnues dans chaque village ou secteur
- La vente de l'eau
- La gestion intégrée des points d'eau du village ou secteur
- La dimension sociale du service public de l'eau.



# Les circuits financiers



## A retenir...

- Un contexte local d'intervention structuré avec des acteurs aux rôles bien définis
- Le « nouveau » rôle central des communes rurales dans le secteur E&A (décentralisation et transfert des compétences aux collectivités locales qui assurent désormais la maîtrise d'ouvrage (décret n°2009-107)).
- Un territoire redessiné depuis la communalisation intégrale de 2006 : avec le rattachement de plusieurs dizaines de villages, de nouveaux besoins apparaissent au niveau de la commune.

## Quelle place pour la coopération décentralisée et non gouvernementale ?

- Initier des actions en faveur de l'E&A, articulées avec le PNA-AEPA pour l'atteinte des OMD.
- Accompagner les communes burkinabè dans leur rôle de maître d'ouvrage et dans l'élaboration de stratégies de développement, en s'inscrivant dans les politiques nationales.
- Répondre aux besoins plus grands des jeunes communes.

**Merci de votre  
attention !**



[www.pseau.org/burkina](http://www.pseau.org/burkina)

